

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 20

chargée de l'examen du postulat de Mme Manon Zecca et csrts : « Pour une alimentation locale, écologique, sociale et accessible » :

Présidence :	Mme Marlyse AUDERGON (Verts) (remp. Mme BENVENUTI (Verts)).
Membres présents :	Mme Valérie D'ACREMONT (Verts) ; Mme Tania TAILLEFERT (remp. Mme Prisca MORAND (Verts)) ; Mme Lana CUETO (Soc) ; M. Roland PHILLIPOZ (remp. Mme Audrey PETOUD (Soc)) ; M. Joël TEUSCHER (Soc) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Johann DUPUIS (EàG) ; M. Vincent Vouillamoz (Vert'lib.)
Membres excusés :	Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (Soc) ; Mme Anna CROLE-REES (PLR) ; M. Thibault SCHALLER (UDC)
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Natacha LITZISTORF, directrice de Logement et Architecture.
Invité-e(-s) :	M. Jeremias BLASER, Responsable du Bureau Climat et Durabilité ; Mme Samira DUBART, Déléguée au développement durable ; M. Didier FATTEBERT, Chef de l'unité Agriculture.
Notes de séances	Mme Camille LEMERY

Lieu : Port-Franc 18, 3^e étage, salle 368

Date : : 07.11.24

Début et fin de la séance : 17h – 18h

En préambule un des signataire du postulat présente le postulat qui vise à proposer une subvention pour rendre les paniers de légumes issus de l'agriculture contractuelle de proximité (ACP) plus accessibles. L'ACP concerne des agriculteur.trices de Lausanne et environ et offre des avantages tant aux producteur.trices, qui perçoivent une marge plus importante en vendant leurs produits en direct et une rentrée d'argent sécurisée grâce aux abonnements. Ce modèle favorise une agriculture plus durable en privilégiant les circuits courts et en soutenant de petites exploitations souvent certifiées (bio, IP, etc.), dont l'impact environnemental est souvent moindre par rapport aux grandes exploitations.

Le signataire du postulat souligne que ces paniers ne sont pas toujours financièrement accessibles à toutes et à tous, en particulier pour les revenus modestes. Le.la signataire du postulat demande ainsi à la Ville de Lausanne d'étudier la possibilité de créer une subvention pour les personnes souhaitant souscrire à un abonnement pour

Conseil communal de Lausanne

des paniers de fruits et de légumes selon le système d'ACP et souligne que le postulat ne définit pas les critères d'éligibilité ni les paniers concernés. Enfin, il rappelle l'importance d'une telle mesure dans un contexte de forte inflation alimentaire, qui pousse de plus en plus de personnes à recourir à l'aide alimentaire, notamment via les épiceries CARITAS. Il cite également les aides directes aux producteurs.trices via les RCD et la politique agricole urbaine de la Ville de Lausanne.

Discussion générale

Note générale : plusieurs commissaires sont membres ou ont été membres de coopératives.

Un.e commissaire, membre d'une l'ACP affirme que les ACP ne sont pas plus cher que la grande distribution et qu'il.elle paie un abonnement de 700 CHF/an (avec des possibilités de paiement échelonnés) incluant une livraison de panier toutes les semaines en été et toutes les deux semaines en hiver. Il souligne le contact direct avec les producteurs.trices locaux, la réduction des emballages, le transport trouve ce système très performant. Il.elle est moins séduit par le modèle mis en place par Municipalité de Prilly, qui octroie une subvention aux personnes bénéficiaires des subsides à l'assurance maladie via le Fonds pour le développement durable (Fdd), il.elle précise que ce fond est alimenté par l'ensemble des Lausannois et Lausannoises et que ce système ne serait pas équitable. Selon ce commissaire, la Municipalité pourrait mettre à disposition des lieux de distribution, ou proposer du soutien administratif ou logistique à ces associations. Il.elle doute cependant que le financement direct des paniers soit la meilleure option et suggère de réfléchir à une solution plus globale et pas uniquement financière. Un autre commissaire propose ainsi de fédérer ce projet au niveau du canton, ce qui permettrait de ne pas tomber dans l'écueil des 40% de bénéficiaires évoqués et donc de le financer plus facilement.

Un.e commissaire se demande si ce postulat a pour objectif de relancer des sociétés coopératives et souhaite obtenir des chiffres sur l'évolution du nombre souscripteurs.trices afin de savoir si ce modèle est un moyen de poursuivre un projet intéressant. Un.e autre commissaire soutient le postulat, en raison de ses bénéfices pour la santé publique, mais exprime des réserves sur un financement par subventions notamment le Fonds pour le développement durable (Fdd). Il.elle propose de créer des partenariats avec des associations comme CARITAS et de se renseigner sur le modèle de financement de Prilly. Mme la déléguée au développement durable précise que Prilly finance ce projet par des subventions au développement durable.

Mme la Municipale rappelle que pendant la période du COVID-19, la Ville a soutenu les associations en facilitant le lien entre producteurs.trices et consommateurs.trices en mettant à disposition des points de distribution pour les paniers. Elle mentionne aussi le soutien financier pour la création de nouveaux ACP. Elle constate, avec l'émergence du quartier des Plaines du Loup, une demande importante de ce type de coopératives et insiste sur la nécessité de démontrer que les paniers sont compétitifs

Conseil communal de Lausanne

en termes de prix par rapport aux grandes surfaces. Elle souligne cependant que la liberté de choix des produits peut constituer un frein pour certains consommateurs.trices. Concernant le financement d'un tel projet, elle rappelle que la Municipalité a mis en place une politique d'agriculture urbaine en 2018. Elle ajoute que la Ville est en train de développer, avec le service Parc et Domaines, la politique d'agriculture urbaine numéro 2, avec laquelle il y aura la possibilité de poursuivre certains projets ou d'en proposer des nouveaux. Elle rappelle le plan Restauration Collective Durable (RCD) I en 2015, et le RCDII. Elle ajoute que la Ville est en train de travailler sur le RCDIII.

Mme la déléguée au développement durable – qui a contacté le responsable à Prilly – rapporte que le projet a reçu peu de demandes de subvention (5 depuis 2024, chiffre non mis à jour depuis la séance de commission). Les retours sont plutôt positifs et qualitatifs. Certaines personnes déplorent en hiver le manque de diversité des fruits et légumes des paniers. Elle s'interroge sur l'adéquation de la formule par rapport au public cible à Prilly.

Un.e commissaire a testé l'abonnement à la ferme de Bassenges à Ecublens souligne le temps de trajet pour récupérer le panier, tout en mettant en avant la découverte de la ferme, du maraîchage et le côté pédagogique des paniers. Ayant également discuté avec des producteurs.trices au marché qui ont des difficultés financières, il.elle voit un intérêt pour la Ville de les soutenir. Elle fait également remarquer qu'il est possible de se faire livrer à vélo – donc de manière complètement écologique – et note que plusieurs coopératives proposent de travailler à la ferme contre un ou plusieurs paniers gratuits ou des réductions du prix de l'abonnement.

Un.e autre commissaire explique que «Les Jardins du Flon» offrent plus de flexibilité que d'autres ACP, les consommateurs.trices reçoivent des recettes de cuisine et peuvent choisir les produits de la liste et faire des échanges. Sur la question financière, il.elle s'interroge sur l'efficacité d'une subvention aux consommateurs.trices plutôt qu'aux producteurs.trices et demande à la Municipalité des précisions. Un.e autre commissaire trouve la question intéressante mais que l'on ne peut pas demander des réponses à la Municipalité avant de savoir si le postulat va être renvoyé pour étude.

Un.e commissaire cite le postulat « Stratégie de résilience territoriale » et invite la Municipalité à se renseigner sur la CATL (Ceinture Aliment-Terre Liégeoise) en Belgique ainsi qu'à réfléchir à la façon dont les agriculteurs.trices peuvent transporter leurs fruits et légumes en ville sans passer par la grande distribution.

Le postulant revient sur la situation économique des coopératives, grandes et petites et rappelle que les coopératives sont des structures fragiles, surtout après la pandémie du COVID19 et précise que ce postulat vise uniquement à soutenir l'ACP et non les producteurs.trices, et qu'il faudrait proposer un autre postulat pour aider spécifiquement les producteurs.trices.

Conseil communal de Lausanne

Mme la Municipale informe que la Ville poursuit son travail et porter une attention particulière à chaque maillon de la chaîne, du producteur.trice au consommateur.trice, et peut intervenir là où il y a des manques. Le dossier est complexe et elle évoque une approche plus global, si nous souhaitait avoir une approche vertueuse vis-à-vis de l'environnement, il n'est pas très optimal que chacun.e se déplace tout seul. Elle se demande s'il ne faudrait pas intégrer un potentiel rapport préavis à la discussion quant à la politique d'agriculture urbaine.

Mme la Municipale informe que la Ville poursuit son travail et est attentive à chaque maillon de la chaîne, du producteur.trice au consommateur.trice, et peut intervenir là où il y a des manques. Le dossier est complexe et, si nous souhaitait avoir une approche vertueuse vis-à-vis de l'environnement, il n'est pas très optimal que chacun.e se déplace tout seul. Elle se demande s'il ne faudrait pas intégrer un rapport préavis à la discussion quant à la politique d'agriculture urbaine. Elle cite une nouvelle exploitation agricole à la Blécherette et au Châtelard, qui collabore avec « Robin des fermes ». Cette ferme bénéficie d'un espace pour les producteur.trices et les consommateurs.trices.

Conclusion(s) de la commission :

Vote 1 : 7 oui 2 non 1 abstention

La commission décide de renvoyer le postulat à la Municipalité.

Lausanne, le 25 février 2025

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) *Marlyse Audergon*